Portrait d'une châtellenie médiévale montagnarde : Beaufort au XIVe siècle

Par Louis BRUET-HOTTELAZ

Conférence de l'Académie de la Val d'Isère du 12 novembre 2025

Introduction

A l'heure actuelle, il apparaît assez nettement que l'historiographie savoyarde a négligé les études sur la vallée du Beaufortain. La seule monographie de qualité et récente a été réalisée par Hélène Viallet, actuelle directrice des archives départementales de l'Isère, dans le cadre de sa thèse réalisée à l'école des chartes[1]. Il existe cependant d'autres travaux plus anciens et de moins bonne qualité qui au mieux effleurent le sujet et au pire le traitent de manière complètement fausse. Il était donc nécessaire de traiter un tel sujet avec précaution. Le présent article est issu du travail de master que j'ai réalisé à l'Université Savoie Mont Blanc, sous la direction de Fabrice Mouthon[2].

L'année 1355 voit se conclure le conflit delphino-savoyard. Cette guerre, également appelée guerre de « Septante ans », voit en réalité s'affronter le comté de Savoie et le Dauphiné durant un peu plus de deux siècles[3]. Pour de simples raisons territoriales de voisinage, les deux états entrent dans une guerre qui appelle à s'éterniser. Sans rentrer pleinement dans les détails de ce conflit, les dynasties se font face sans parvenir à prendre réellement l'ascendant. Comme n'importe quelle guerre médiévale d'ampleur, ce conflit s'annonce long et donc extrêmement coûteux pour les états concernés. Si le comté de Savoie compte déjà parmi les principales puissances européennes du moment, le Dauphiné reste un état avant tout local et donc les finances s'amenuisent significativement au cours du conflit. Ce manque de ressources pousse le dauphin à envisager une issue plus rapide à ce conflit : la vente des états delphinaux à un autre souverain. Après avoir sondé l'ensemble des états à proximité du Dauphiné, seule la

---

[1] VIALLET, H *; Les alpages et la vie d'une communauté montagnarde : Beaufort du Moyen Âge au XVIIIe siècle* ; Académie Salésienne-Centre alpin et rhodanien d'ethnologie ; Annecy-Grenoble, 1993.
[2] BRUET-HOTTELAZ, L ; *Structures rurales d'un espace montagnard savoyard : La châtellenie de Beaufort (1355-1391)* ; Mémoire de Master de l'Université Savoie Mont Blanc ; dir Fabrice MOUTHON ; 2025.
[3] KERSUZAN, A ; *Défendre la Bresse et le Bugey. Les châteaux savoyards dans la guerre contre le Dauphiné (1282-1355)* ; Presses universitaires de Lyon ; 2005.

papauté répond favorablement à l'appel. Si le projet n'aboutit pas[4], cette vaine tentative permet aux historiens d'aujourd'hui de bénéficier d'une source importante, les enquêtes et contre-enquêtes de 1339 éditées et publiées par Nicolas Carrier et Mathieu de la Corbière[5]. Une fois le projet caduc, la guerre reprend de plus belle et les caisses du Dauphiné ne cessent de se vider. Il faut patienter 10 ans pour qu'un autre état achève le rachat des états delphinaux. Par un traité de transport, le dernier dauphin démissionne en 1349 et voit son pouvoir confié à un jeune homme, le dauphin Charles, qui deviendra Charles V, roi de France[6]. Le conflit delphino-savoyard devient donc un conflit franco-savoyard dont le dénouement et proche. Il faut bien reconnaître que le royaume de France a d'autres priorités en ce milieu du XIVe siècle. La guerre de cent ans venait de débuter et le comté de Savoie voyait là l'opportunité de mettre fin au conflit en se renforçant significativement. Le traité de Paris est donc signé en 1355 entre le roi de France, le dauphin et le comte de Savoie. Le comté de Savoie est considérablement renforcé, le Dauphiné disparaît définitivement en tant qu'état indépendant, le comté de Genève s'affaiblit fortement et le royaume de France peut se consacrer pleinement au conflit avec le royaume d'Angleterre.

Et le Beaufortain dans tout ça ? En tant que châtellenie montagnarde éloignée des affrontements, Beaufort apparaît nettement en marge de ces manifestations. Aucun évènement probant ne prend place à proximité de cette vallée, du moins durant la période étudiée. Le début du XIVe siècle est une période de troubles à l'échelle locale et de perte d'influence de la famille de Beaufort. Si cette famille domine sans contestation la vallée, la décennie 1280 marque un tournant. Sous l'impulsion de Béatrix de Faucigny et du dauphin, le Dauphiné s'implante peu à peu et relègue les Beaufort à une place secondaire. Petit à petit, les différents seigneurs de Luce acquièrent de plus en plus de droits et de terres qui étaient jusque-là la propriété de la famille de Beaufort. Tantôt le dauphin, le comte de Savoie ou encore l'archevêque de Tarentaise, chacun de ces seigneurs voulait étendre ses possessions dans la vallée de Luce. Et pour se faire, ils devaient acheter ou échanger les droits possédés par les Beaufort. Entre 1250 et 1350, les Beaufort perdent progressivement l'immense majorité de leurs droits et terres dans leur vallée. Comme l'ensemble du Faucigny, le Beaufortain est échangé à la suite du traité de Paris. Après une longue période delphinale et une courte période française, la châtellenie de

[4] FAURE, C ; « Un projet de cession du Dauphiné à l'Eglise romaine (1338-1340) » In : *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, tome 27, 1907.
[5] CARRIER, N ; DE LA CORBIERE, M ; *Entre Genève et Mont-Blanc au XIVe siècle* ; Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève ; 2005.
[6] LEMONDE, A ; « Le Dauphiné devient français (1282-Fin du XVe siècle) » ; In : *Nouvelle Histoire du Dauphiné* ; Grenoble ; 2007.

Beaufort entre sous la domination du comté de Savoie et de son comte, Amédée VI. Dans les faits, ce changement ne transforme pas la vie des habitants de la vallée. Nous pouvons tout de même citer l'accord d'une charte de franchises par Amédée VI dès 1355 et la production postérieure des comptes de châtellenies et de subsides, bien que ce détail ne serve surtout les historiens d'hier et d'aujourd'hui.

La montagne organisée : espace et usages

Selon les comptes de subside de la châtellenie, Beaufort est divisée en trois paroisses de plus ou moins grande envergure. La première paroisse de la châtellenie est celle de Beaufort, alors appelée *Sancti Maximi*, que ce soit en termes de nombre de feux, de nombre d'hameaux ou de superficie. En effet, Beaufort fait partie des immenses paroisses de montagne qui dominent largement les paroisses alentours[7]. Une dizaine de hameaux gravitent autour du bourg de Saint-Maxime, de taille et d'importance très variable. Si certains de ces hameaux comptent plus de 40 feux alors que la peste a décimé plus de la moitié de la châtellenie, d'autres comptent 5 feux. Un cas particulier convient d'être mentionné ici, le hameau de Roselend. Aujourd'hui englouti par la mise en eau d'un barrage, il était bien habité à l'époque médiévale et ce, durant l'intégralité de l'année. Nichées à plus de 1500 mètres d'altitude, nous ne pouvons qu'imaginer la vie quotidienne de ces quelques familles. Dans la culture populaire actuelle, Roselend est perçu comme un espace d'alpages uniquement où les familles venaient l'été et redescendaient en même temps que les troupeaux pour regagner des espaces plus facilement habitables durant l'hiver.

Deux autres paroisses viennent compléter le paysage de la vallée : *villarium* et *alte locie* qui deviendront les villages de Villard-sur-Doron et d'Hauteluce[8]. Hauteluce représente une paroisse moyenne comptant trois hameaux et se situant entre Villard et Saint-Maxime en ce qui concerne le nombre de feux. Les trois paroisses sont respectivement nommées Saint-Pierre de

---

[7] A l'époque médiévale, la paroisse de Saint-Maxime de Beaufort couvre environ 15000 hectares, faisant d'elle une paroisse "géante". Voir MOUTHON, F ; « Circonscriptions religieuses, territoire et communautés dans les Alpes médiévales » in : *Reti Medievali Estratto da Reti Medievali Rivista* ; VII ; Firenze ; 2006.

[8] Surnommé « vallée de Luce », le Beaufortain tient ce sobriquet d'un certain Lucius qui aurait possédé la vallée durant l'Antiquité. Si cette légende est fausse et tenace (on en trouve encore des traces dans GARIN, J ; *Une belle vallée de Savoie. Le Beaufortain* ; Montmélian ; 1996 (rééd)), elle permet d'expliquer les toponymes de certains villages dont celui d'Hauteluce. On trouve dans bon nombre d'actes médiévaux la mention *Villa Locia* ou *Villa Lucia* pour citer la vallée de Beaufort.

Villard, Saint-Maxime de Beaufort et Saint-Jacques d'Hauteluce[9]. Afin de mieux comprendre la répartition de la population au sein de la châtellenie, il est nécessaire de consulter les comptes de subside. En 1379, la paroisse Saint-Pierre de Villard dénombre 49 feux s'acquittant du subside contre 122 pour Hauteluce et 207 pour Saint-Maxime. Une telle hiérarchie est rendue possible par les nombreux hameaux qui entourent le bourg de Saint-Maxime.

Sans grande surprise, la plus grande richesse de la vallée est incontestablement son relief, permettant une grande quantité d'alpages et de prés, propices à l'élevage et la production fromagère. Ces deux éléments sont le véritable poumon économique de la vallée permettant un certain commerce, bien que celui-ci ne soit qu'à l'échelle locale. Si aujourd'hui encore le fromage tient une place essentielle dans l'économie du Beaufortain, le Moyen Age présente déjà cette structure économique. Sur l'ensemble des comptes de châtellenies étudiés, le comte de Savoie ne prélève l'auciège qu'à une reprise, en 1355. A cette occasion, sept quintaux de fruit, c'est-à-dire de fromage, sont prélevés. Si cette quantité peut paraître assez difficile à quantifier, il faut rappeler que l'auciège représente la production fromagère réalisée sur un jour d'inalpage. La période d'inalpage est de soixante jours dans le Beaufortain, ce qui porte la production annuelle de fromages à 42 tonnes. A titre de comparaison, les autres châtellenies savoyardes sont rarement prélevées au-delà d'un quintal. Par exemple, douze fromages sont prélevés dans la châtellenie du Châtelard en 1351. Cependant, comme nous l'avons déjà mentionné, le comte de Savoie ne prélève pas l'auciège sur le reste de la période étudiée. La raison à cette exemption se trouve à l'intérieur de la charte de franchises, accordée en 1355 par Amédée VI[10]. L'auciège ou *alpagium* est accordée à Jean de Beaufort, moyennant une rente annuelle de 10 florins. Le comte de Savoie attribue à un noble local un pouvoir très important mais ce n'est pas sans raison. Il semble que ce Jean de Beaufort ai contribué à la prise du Faucigny par Amédée VI et reçoive, en premier lieu, une rente annuelle de 10 florins, en compagnie d'autres hommes d'armes[11]. Jean de Beaufort perçoit donc cinq sixièmes de l'auciège, le dernier sixième étant la propriété de divers nobles qui ne sont pas nommés. Le

[9] Selon une autre légende, la vallée aurait été évangélisée par deux missionnaires venus de Provence : Saint Jacques l'Assyrien et Saint Maxime de Riez qui auraient ensuite donné le nom à ces deux paroisses. Il n'existe évidemment aucune preuve de la présence de ces deux missionnaires en Beaufortain, bien que cette légende soit une nouvelle fois relayée par Joseph Garin.

[10] Cette charte est éditée dans DUFOUR, A ; RABUT, F ; *Chartes municipales des pays soumis à la Maison de Savoie en deçà des Alpes : Savoie, Maurienne, Tarentaise, Chablais, Genevois, Faucigny, Vaud, Valais, Bresse et Bugey* ; Chambéry ; 1885.

[11] LAVANCHY, J-M ; « Origine et nature de certains droits seigneuriaux possédés par la noble famille de Beaufort dans la vallée de Luce » ; In : *Mémoires de l'Académie de Savoie* ; 3e série ; t. 12 ; 1887 ; Pièce justificative A.

comte de Savoie renonce à la redevance en nature la plus importante de la châtellenie au profit d'une rente annuelle fixe en argent.

Afin de mieux comprendre l'organisation de la vie quotidienne des gens du commun à l'époque médiévale, il faut décrire la gestion des terres et plus précisément des monts au sein de la châtellenie. La vallée se caractérise par d'importants pâturages gérés et exploités par quelques hommes, parfois par une communauté. Chaque personne présente sur l'alpage possède un statut et une tâche particulière : le fruitier, la séracière, le muletier… En 1922, le géographe Philippe Arbos théorise les notions de « grande montagne » et de « petite montagne »[12]. Selon lui, le massif du Beaufortain est une terre de grande montagne, c'est-à-dire d'importants troupeaux communs dont la gestion est confiée à un berger. Cependant, Hélène Viallet a fait émerger un nouveau système d'exploitation pastoral : la grande montagne particulière, s'adaptant complètement à la gestion des monts du Beaufortain. En opposition au fruit commun, la grande montagne est alors possédée par un individu ou une famille qui se partage la terre. A l'époque moderne, elle est généralement louée et peu travaillée directement par le propriétaire. La montagne peut également être possédée par une communauté, mais son exploitation est réalisée par un individu en particulier. Comme pour le fruit commun, cette méthode ne vaut que pour la période d'inalpage, le paysan devenant un personnage montagnard ordinaire durant l'hiver. Cette méthode de gestion est entre la grande montagne, qui fait fruit commun entre l'ensemble des propriétaires de troupeaux, et la petite montagne qui conserve une certaine individualité des chalets et donc de la production.

Comme il n'est rien prélevé pour l'auciège, les renseignements que l'on peut tirer des sources médiévales sur les alpages sont assez minces. Quelques albergements viennent combler les dernières lacunes observables. Pour obtenir l'exploitation d'un alpage, c'est-à-dire d'une part d'un mont, les gens du commun doivent payer un cens annuel au seigneur qui possède la terre ainsi qu'un droit d'introge, somme versée au moment de l'acquisition du terrain. En 1370, le poste de recettes *introgia* recense le cas de terres situées dans les monts de Puginot et albergée à plusieurs hommes dont deux frères[13]. Il existe donc bien le cas d'alpages possédés par plusieurs hommes, issus de familles différentes, que l'on nomme les consorts. Les consorteries sont bien ancrées dans la Savoie rurale de ce XIVe siècle, comme en témoigne les nombreux cens et droits d'introge payés par les membres de ces communautés. Il existe évidemment en

[12] ARBOS, P ; La vie pastorale dans les Alpes françaises. Étude de géographie humaine ; Paris ; 1922.
[13] Archives Départementales de la Savoie, SA 8319 : « *Recepit a Bonafide et Johanne Girardi, fratribus, Perreto Milleti et eorum consortibus, pro quadam pecia prati sito in monte de Puguione sibi albergata… : III florenos boni ponderis* ».

parallèle certains alpages ou terres d'altitude albergées par le comte de Savoie à une personne unique, supposant une exploitation individuelle. Ces deux modèles de production et d'exploitation coexistent et cohabitent au sein de cette châtellenie, sans que l'un ne prenne réellement le pas sur l'autre.

Si la pratique de l'albergement est très courante dans le Beaufortain médiéval, elle peut être assez difficile à appréhender. Selon l'érudit savoyard Joannès Chetail, elle consiste en « plus qu'un bail et moins qu'une vente »[14]. En effet, un albergement ne consiste pas en une vente. Le paysan savoyard ne devient pas propriétaire de la terre, dans le sens où il ne peut pas la vendre comme bon lui semble. Cependant, il ne s'agit pas d'un simple bail non plus. Le paysan peut transmettre cette terre en héritage mais doit s'acquitter d'un cens annuel dont la valeur peut varier de manière très importante. Pour le compte de châtellenie de l'année 1385-1386, l'ensemble des cens relevés varient entre un denier et vingt livres genevoises[15]. La valeur du cens varie en fonction de la taille de la terre en question, de sa composition et potentiellement du nombre de personnes qui entrent en possession de celle-ci. Certains éléments vont de pair puisque les plus grandes terres sont adaptées aux communautés telles que les consorteries et les pareries savoyardes. Pratiquée depuis le XIIIe siècle, cette pratique de l'albergement est complètement ancrée dans l'espace rural savoyard. Par cette pratique, le comte de Savoie s'assure un revenu en argent important.

Les alpages ne sont pas les seules terres d'importance de la vallée. En effet, les forêts jouent également un grand rôle dans l'économie et la vie quotidienne des habitants. De manière assez inattendue, le massif du Beaufortain a réussi à empêcher les grands défrichements auxquels l'Europe médiévale fait face[16]. Si le mythe du moine défricheur peut encore être tenace, il a été mis à mal par quelques travaux scientifiques de grandes qualités[17] et la question ne se pose pas dans le Beaufortain qui ne compte aucun moine à l'époque médiévale[18]. Il semble qu'assez tôt dans l'histoire de ce territoire, les paysans se sont rendu compte de la nécessité de préserver les forêts. Préserver le bois d'un territoire possède de nombreux avantages et de nombreuses

---

[14] CHETAIL, J ; " Les albergements sous l'Ancien Régime et particulièrement en Tarentaise " ; In : *Actes du Congrès des Sociétés Savantes de Savoie* ; 1964 ; pp. 98-102.
[15] ADS, SA 8443.
[16] L'Oisans ou le Dévoluy sont rapidement déboisés alors que les Bauges sont encore défrichées au XIVe siècle. Voir MOUTHON, F ; « La gestion communautaire des forêts savoyardes d'altitude, XIIe-XVIe siècles » ; In : *Forêts et montagnes. Actes du colloque organisé par le groupe d'étude pour l'Histoire des Forêts Françaises tenu à Chambéry* ; 2012.
[17] Voir par exemple : CARRIER, N ; MOUTHON, F ; *Paysans des Alpes, les communautés montagnardes au Moyen Âge* ; Presses universitaires de Rennes ; 2010.
[18] VIALLET, H ; 1993.

fonctions. Le bois représente à l'époque médiévale la seule ressource de chauffage fiable et accessible à toute période de l'année. Le feu représente bien sûr la source de chaleur et de réconfort ultime, en des périodes climatiques difficiles. Le bois possède également une onction importante de construction. De nombreux édifices appellent à de nombreuses rénovations comme en témoignent les nombreuses dépenses recensées dans les *opera castri* des comptes de châtellenie. Le bois permet par exemple de fabriquer les tavaillons, tuiles savoyardes qui recouvrent la majorité des toits[19]. Les travaux recensés dan les sources sont réalisés par des charpentiers ou *carpentatori* ou encore par des manœuvres, sortes d'ouvriers à tout faire sans réelle compétence. Le charpentier est un ouvrier qualifié qui ne se contente pas des toits mais entretient et répare l'ensemble des infrastructures de la châtellenie.

Vivre et survivre au quotidien

Appréhender la vie quotidienne des gens du commun n'est pas chose aisée car l'ensemble des sources ne traitent que rarement de cet aspect de la vie médiévale. Cette remarque est encore plus vraie pour des paysages reculés comme la vallée du Beaufortain. Fort heureusement, les comptes de châtellenie nous permettent encore de déduire certains éléments significatifs. Selon cet aspect, l'alimentation des paysans est bien difficile à étudier tant celle-ci est peu documentée. L'essentiel de ces cultures sont de l'ordre du privé et ne font donc pas l'objet de redevances de la part du comté de Savoie. Les principales redevances en nature sont les redevances en céréales, qui constituent également la base de l'alimentation médiévale. A Beaufort, on cultive quatre céréales, toutes prélevées par le comte de Savoie. En termes de quantités prélevées, l'orge et l'avoine représentent l'extrême majorité des redevances, quand le froment et le seigle viennent compléter la somme de manière plus qu'anecdotique. Il faut dire dans un premier temps que le Beaufortain n'est pas une terre propice à l'agriculture. En raison de son climat, de son altitude et de la prépondérance de l'élevage, l'agriculture peut apparaître comme délaissée au profit du pastoralisme. Cette réputation est même apparue sur quelques travaux scientifiques d'envergure[20]. Si le froment mûrit difficilement en altitude, les autres

[19] Cette préférence du tavaillon dans le Beaufortain persiste encore à la fin du XVIIIe siècle. Selon un état des carrières d'ardoise de la paroisse de Saint Maxime, rédigé en 1776, seules l'église et quelques maisons de notables locaux sont couvertes en ardoise, le reste étant recouvertes en bois.

[20] L'historien Alfred Fierro n'hésite pas à qualifier le Beaufortain de « pays déshérité », « peu doué pour l'agriculture » ou encore disposant d'une « fertilité très médiocre ». Voir : FIERRO, A ; « Un cycle démographique : Dauphiné et Faucigny du XIVe au XIXe siècle » ; In : *Annales. Économies, sociétés, civilisations* ; 26e année ; N. 5 ; 1971 ; pp. 941-959.

céréales ne sont pas en reste et plus de 40 setiers sont prélevés en orge et en avoine. Ces chiffres sont comparables à certaines châtellenies de plaine, en théorie plus douées pour l'agriculture. Pour compléter l'analyse, il faut préciser que Beaufort compte parmi les châtellenies les plus peuplées de ce XIVe siècle savoyard et possède un nombre immense de prés et de travailleurs susceptibles de les cultiver. En ce bas Moyen Age, Beaufort n'est certainement pas une terre où rien ne pousse et où les paysans se nourrissent exclusivement de fromages. Les céréales sont cultivées de manière convenable pour un espace montagnard, sans en faire une châtellenie de référence dans ce domaine.

Une fois les céréales cultivées, la phase de transformation peut débuter. De nombreux moulins jalonnent la vallée et permettent aux gens du commun de transformer le blé en farine. Si les gens du commun ne maîtrisent pas encore le vent, les moulins hydrauliques sont massivement utilisés. Le Doron voit donc la construction de plusieurs moulins modifier son paysage au cours du Moyen Age. Le moulin est la machine du Moyen Age pour les paysans. Si aucune trace de l'utilisation de ces moulins n'est parvenue jusqu'à nous, quelques albergements et affaires judiciaires ça et là viennent encore pallier ce manque de sources. En effet, quelques affaires recensées dans les *banna* des comptes de châtellenie concernent les moulins. Parmi ces motifs de condamnation, on retrouve l'utilisation d'un moulin appartenant à une autre communauté ou un autre village et le vol de farine qui constitue un délit important, tant la farine est cruciale dans la survie des paysans médiévaux. Ces moulins sont parfois surmontés d'un battoir, permettant d'ajouter une fonction comme battre le chanvre, le drap ou les écorces[21]. Nous avons observé précédemment que les prés, forêts et alpages sont albergées, mais c'est également le cas pour ces moulins, qui constituent à eux seuls un cens annuel dû au comte de Savoie. Plusieurs cens sont dus chaque année par des gens du commun mais également par des nobles locaux comme des membres de la famille de Beaufort ou de la famille de Cornillon[22].

Pour étudier au mieux cette vie quotidienne, étudier la justice et surtout les motifs de condamnation est essentiel. Comprendre un territoire et ses habitants, c'est avant tout rentrer dans leur quotidien, comprendre ce qui est injuste pour eux et ce qui nécessite une plainte. Fort heureusement, les comptes de châtellenie sont très bavards à ce sujet. Deux postes de recettes nous intéressent ici : les *banna concordata* et les *banna condemnata*. La justice médiévale

[21] Aucune source ne peut nous éclairer sur la fonction secondaire de ces moulins avec battoir du Beaufortain. Il est raisonnable de supposer que l'écorce ait été transformée, au vu de l'absence de draperies et de l'absence de redevances en chanvre sur l'ensemble de la période étudiée.

[22] La famille de Cornillon apparaît régulièrement dans les sources dépouillées pour ce travail et pour cause, ils sont basés autour de Queige, Marthod et Césarches.

savoyarde possède une spécificité extrêmement intéressante, le recours à une composition, permettant de régler la justice par la concorde. Une composition est une somme d'argent versée par la personne accusée au pouvoir central. De cette manière, l'affaire est réglée immédiatement et empêche la tenue d'un procès, long et coûteux pour ceux qui y participent. Cette pratique illustre un phénomène typiquement médiéval, qui a bien disparut aujourd'hui : la vérité n'est pas la priorité. Au fond, il y a assez peu d'intérêt pour les personnes impliquées de connaître la vérité sur une affaire. Un procès nécessite d'importants moyens et traîne dans la durée, ce qui implique une perte de temps et d'argent, pour un résultat similaire. Or, le coût d'une composition est dans l'immense majorité des cas inférieur à ce que peut coûter un procès. Les parties de l'affaire gagent en temps, en argent et en tranquillité. Cette mentalité permet d'expliquer l'immense majorité d'affaires recensées dans les *banna concordata*, à l'inverse des *banna condemnata* qui concernent les affaires réglées par la méthode dite classique. Sur plus de mille affaires rassemblées pour le Beaufortain, plus de 90% sont réglées par une composition.

Dans notre imaginaire actuel, on pourrait penser que les affaires nécessitant un procès ne concernent que les délits et crimes « graves », même si la gravité reste un concept parfois subjectif, surtout lorsque l'on compare le Moyen Age avec le XXIe siècle. Or, tout type d'affaires nécessitent potentiellement un procès, qu'il s'agisse de la simple insulte ou d'une amende plus ancienne impayée. Cela nous permet de nous questionner plus longuement : la société médiévale du Beaufortain était-elle violente ? Si la notion de gravité est subjective, la violence l'est aussi. De nombreux ouvrages ont fait du Moyen Age un temps de violences extrêmes où n'importe quel conflit ne se résolvait que par le sang. Inutile de préciser que cette pensée a depuis été longuement reprise pour atteindre une vision plus modérée. La question de la violence et de sa répression dans les Etats de Savoie fait également l'objet d'études actuelles[23], soulignant le fait que cette notion est longuement débattue et que les points de vue peuvent diverger. Nul besoin d'un meurtre ou d'un vol pour que le crime ou le délit soit violent. Sur la totalité des *banna* compilées par nos soins, aucun meurtre ni viol n'est à déploré et seulement quelques affaires de vol sont observables. Trois catégories d'infractions peuvent être mises en lumière au vu des *banna*. La catégorie recensant la majorité des affaires concerne les résistances à l'autorité qui peuvent prendre de nombreuses formes. Parmi ces refus de se soumettre, l'extrême majorité des affaires recensent des individus refusant de payer une

[23] Voir la thèse de Yaël Caugne, en cours de rédaction sur le sujet : CAUGNE, Y ; *Délinquance, répression et société dans les États savoyards du bas Moyen Âge (fin XIIIe-début XVIe siècle)* ; Dir Nicolas CARRIER.

première amende. Peut-on qualifier ce délit ou du moins cette infraction, de violent ? Dans l'imaginaire collectif, la société médiévale est peu reluisante et certains imaginent aisément que les paysans sont des hommes bourrus, se battant dès que l'occasion se présente. Or, la cause première d'infraction est le non-paiement d'amende, et de loin. Viennent ensuite le non-respect de la propriété et les violences physiques mais surtout verbales. L'insulte et la fauche dans un pré voisin du sien complète le tableau d'une société nettement moins violente qu'il n'y parait. Faucher le pré, couper le bois, faire traverser le bétail… Voici des activités dont il vaut mieux veiller à ne pas transgresser les règles. Chaque parcelle est définie de manière plus ou moins précise mais les habitants des zones rurales sont eux bien au courant des limites à ne pas franchir lorsqu'il s'agit de leurs intérêts.

Des acteurs multiples

Au XIIIe siècle s'opère un basculement important dans l'histoire du territoire qui nous intéresse aujourd'hui. Avant la fin de la décennie 1270, c'est la famille de Beaufort qui domine la vallée, sans aucune contestation. Certains historiens ont essayé de se frotter à la généalogie de cette famille dont les origines sont assez difficiles à déterminer[24]. Dans son gigantesque armorial poursuivi après son décès, le comte Foras établit qu'étudier cette famille est extrêmement difficile : « Malgré l'illustration de cette famille et le nombre de ses branches, peu de généalogistes ont tenté et aucun n'a réussi, à ma connaissance, à débrouiller le chaos de sa filiation »[25]. Ce que les travaux précédents nous apprennent, c'est que la décennie 1280 transforme nettement la vallée du Beaufortain. La famille de Beaufort perd peu à peu de son influence et de ses possessions, au profit de Béatrix de Faucigny et de son mari, le dauphin Guigues VII. C'est notamment sous son impulsion que les frères de Beaufort perdent la moitié du château qui leur appartient, en échange du droit de bâtir une maison forte qui leur appartiendrai dans un hameau de la vallée. Le comte de Savoie quant à lui s'implante de manière importante en 1308. Il reçoit la moitié du mandement des mains de Jacquemet de Beaufort contre la seigneurie de la Val d'Isère. Si leur influence diminue drastiquement, les Beaufort ne disparaissent pas de la châtellenie. En effet, ils résistant au sein de la documentation en conservant certains privilèges et droits seigneuriaux qui leurs assurent une rentrée d'argent significative et un semblant de prestige. Nous avons mentionné précédemment l'auciège,

[24] PERRET, A ; « Le château de Beaufort. Un exemple de château tenu en coseigneurie » ; In : *Congrès des sociétés savantes de Savoie* ; Moûtiers ; 1964.
[25] FORAS, A ; *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie* ; Volume 1 ; Grenoble ; 1863.

perçue en majorité par Jean de Beaufort. Cette redevance représente une somme et une distinction de choix face aux autres nobles de la vallée. Outre quelques droits judiciaires supplémentaires, Jean de Beaufort possède également une quarantaine de feux desquels il perçoit quelques redevances.

Si les membres de la famille de Beaufort voient leur influence se dégrader au fil du temps, c'est à cause du Dauphiné puis du comté de Savoie qui s'installent de manière durable dans la vallée, comme nous l'avons mentionné précédemment. Afin de déléguer leur pouvoir, les comtes de Savoie nomment des châtelains, officiers locaux issus de la noblesse savoyarde dont les fonctions sont multiples. Si sur plusieurs aspects nous pouvons les rapprocher de fonctionnaires, il est préférable de privilégier le terme d'officier. Ces officiers donc sont révocables et perçoivent un salaire. A Beaufort, il est assez difficile de retracer l'histoire des châtelains à la tête de la vallée pour la période antérieure à 1355. Fort heureusement, la période suivante est plus aisée à étudier. Dans la théorie, les châtelains savoyards ne sont pas censés rester longtemps en poste pour éviter les dynasties et la prise de pouvoir trop importante sur un territoire, au détriment du pouvoir comtal. La décennie 1350 est assez trouble pour le Beaufortain, entre révoltes en Faucigny et peste sur l'ensemble du territoire savoyard, les châtelains s'installent difficilement. Deux châtelains s'installent assez longuement : Berlion de La Ravoire reste 14 ans en poste et Aymon de La Balme d'Apremont occupe ce poste durant 28 ans. Cette persistance ne donne pas lieu à la naissance d'une véritable dynastie châtelaine, dans le sens où les enfants de ces officiers ne succèdent pas à leur père. Un changement fréquent de ces officiers permet à ceux-ci d'obtenir une véritable carrière au sein de différents espaces. Il n'est pas rare d'observer un châtelain dans plusieurs châtellenies au cours du XIVe siècle[26].

Le châtelain dispose de plusieurs fonctions importantes. En premier lieu, le châtelain est chargé de la sécurité du territoire qu'il contrôle. Un châtelain et un château sont nécessaires à la création d'une châtellenie, au même titre qu'un territoire délimité de manière assez précise. Le château comtal de Beaufort est le château de Vanches, excentré du bourg et situé au sommet d'un plateau montagneux. Vendu en plusieurs fois au dauphin, le château domine l'ensemble du bourg de Beaufort. Une autre fonction châtelaine est de rendre la justice sur la châtellenie concernée. C'est bien de lui qu'émane cette autorité, bien que le châtelain ne réside que très rarement dans la châtellenie en question. C'est donc ses lieutenants qui officient à sa place et rendent réellement la justice au quotidien. Le châtelain ne se déplace qu'en cas extrême, qui

[26] Pour Beaufort, nous pouvons citer Berlion de la Ravoire, également châtelain de La Rochette entre 1354 et 1356.

nécessite sa présence physique. Enfin, le châtelain possède également une fonction administrative puisqu'il rend compte au comte de Savoie des recettes et dépenses de la châtellenie. Après cette définition, la châtellenie de Beaufort s'inscrit complètement dans la lignée du XIVe siècle du point de vue des officiers qui y sont nommés. Les châtelains sont tous issus de la noblesse savoyarde voir de la noblesse assez locale comme un membre de la famille de Chevron Villette. Les lieutenants jouent un rôle prépondérant dans la vie quotidienne des habitants puisqu'ils résident sur place. Ils ont la capacité de suppléer le châtelain dans diverses actions dont les affaires judiciaires[27].

Il convient de mentionner un dernier acteur, l'archevêque de Tarentaise. En effet, l'archevêque est présent dès le début du XIIIe siècle dans le Beaufortain, bien que son influence soit drastiquement réduit à la fin du XIVe siècle. En raison de l'absence de moines dans la vallée, il s'agit de la seule présence religieuse sur l'ensemble des sources consultées. En tant que seigneur implanté localement, l'archevêque de Tarentaise possède plusieurs droits et redevances mais avant tout un certain nombre de feux, ceux présents dans le bourg de Saint-Maxime, qui deviendra Beaufort. Parmi les autres privilèges et redevances possédées par l'archevêque, on peut surtout citer la possession de la moitié du marché et des foires de Beaufort[28]. Ces revenus sont d'importance même si le marché de Beaufort n'est pas une plaque tournante du commerce savoyard médiéval. En effet, le commerce du Beaufortain s'en tient à des échanges locaux, surtout pour approvisionner les habitants des principaux aliments dont la culture est impossible ou extrêmement difficile tels que la vigne ou le froment. Rien n'est prélevée par le comte de Savoie sur les marchés en question, il n'y a que peu de traces dans les sources comptables. Cette possession de l'archevêque est à double tranchant puisque lorsqu'en 1318 la halle du marché doit être réparée, il doit payer la moitié de la somme tout comme le dauphin qui possède l'autre moitié.

[27] ADS. SA 8330. Peau 8 : "*Idem reddit computum quo recepit manu Anthoni Lenguellini locuntenentis*"
[28] Beaufort possède un marché en son bourg dès le début du XIIIe siècle.

Conclusion

J'ai essayé, autant que faire se peut, de transmettre un état des lieux, un portrait, de la châtellenie de Beaufort au XIVe siècle. Dans le cadre des conférences de l'académie de la Val d'Isère et du Master Mondes Médiévaux de l'USMB, l'ensemble des pans de la vie quotidienne des gens du commun et des nobles locaux ont été traités. Ce bref article ne peut évidemment pas tout résumer mais quelques points centraux ont été mis en lumière.

La vie quotidienne des paysans de la vallée du Beaufortain est rythmée par deux éléments principaux : le climat et l'impôt. Si la guerre et quelques épidémies chamboulent cette vie, il faut reconnaître qu'elles touchent assez rarement le Beaufortain. Pour ce qui est du climat, le petit âge glaciaire sévit pleinement en ce bas Moyen Age. Les cultures sont difficiles à maitriser et les vivres peuvent venir à manquer. Les habitants réussissent à vivre ou à survivre selon les années grâce au pastoralisme et à la production fromagère, encore centrale aujourd'hui. Cette production a permis à la vallée de développer un certain commerce local, dont il ne faut pas surestimer l'influence. La production des fromages est importante également car elle est taxée de manière régulière, sauf dans le Beaufortain. Dans cette châtellenie, ce n'est pas le comte de Savoie qui touche l'auciège mais bien un noble local en grande majorité, Jean de Beaufort. Cette redevance perçue par un noble local est le dernier élément d'envergure qui relie la famille de Beaufort à cette terre qu'ils possédaient totalement quelques décennies auparavant. La famille perd son influence à la fin du XIIIe siècle au profit du Dauphin puis du comte de dauphin, à la suite du traité de Paris. D'autres seigneurs locaux sont présents dans la châtellenie comme l'archevêque de Tarentaise dont l'influence est presque nulle à la fin des années 1380. Beaufort représente une châtellenie de montagne aux caractéristiques classiques, jouissant cependant d'un statut particulier du à son nombre d'habitants estimés, aux revenus que ceux-ci génèrent et à sa situation géographique avantageuse. Le comte de Savoie renonce à quelques privilèges d'envergure comme la perception de l'auciège et du péage de Beaufort, faisant de la vallée de Luce une terre plus qu'intéressante à posséder par rapport aux autres châtellenies montagneuses voisines.